

9 août 2018

Michael KandeV s'entretient avec l'AFP de l'incidence de la réforme américaine en matière d'impôt des sociétés

L'associé de Davies Michael KandeV a discuté récemment avec l'Association for Financial Professionals de l'incidence qu'aura la réduction importante des taux américains d'imposition des sociétés sur les sociétés mondiales (article publié en anglais).

Michael est d'avis qu'il serait peu avisé pour les sociétés de prendre des décisions précipitées en raison de la réforme fiscale américaine. Il ne s'attend pas à ce qu'une kyrielle de sociétés canadiennes délocalisent leur siège social aux États-Unis, comme l'ont fait certaines sociétés américaines qui se sont établies dans des régions où les taux d'imposition étaient moins élevés. La dette publique élevée et le caractère imprévisible de la politique des États-Unis pourraient très bien entraîner une hausse des taux d'imposition des sociétés dans l'avenir, hausse qui pourrait les porter à leurs niveaux actuels.

Néanmoins, il souligne que les sociétés pourraient vouloir apporter certains ajustements à leur structure. Par le passé, l'approche consistait à générer le moins possible de profits imposables aux États-Unis afin de minimiser l'exposition à des taux d'imposition de 35 % et plus. Selon Michael, « une société pourrait maintenant modifier sa chaîne de valeur afin de générer plus de profits aux États-Unis. Par exemple, plutôt que de vendre à distance des biens au marché américain, elle pourrait passer à un modèle de distribution complet, ce qui implique qu'elle aurait des stocks et du personnel de marketing et de vente aux États-Unis. »